

" L'insécurité ", un épouvantail électoral à déminer

Laurent Mucchielli

▶ To cite this version:

Laurent Mucchielli. "L'insécurité", un épouvantail électoral à déminer. 2020. halshs-02508107

HAL Id: halshs-02508107 https://shs.hal.science/halshs-02508107v1

Submitted on 13 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« L'insécurité », un épouvantail électoral à déminer

Laurent Mucchielli

Aix Marseille Univ, CNRS, LAMES, Aix-en-Provence, France



« L'insécurité », un épouvantail électoral à déminer

27 février 2020

Laurent Mucchielli

Directeur de recherche au CNRS (Laboratoire méditerranéen de sociologie), Aix-Marseille Université (AMU)



Le Premier ministre Edouard Philippe entouré de Jean-Michel Blanquer (Education), Nicole Belloubet (Justice) et Christophe Castaner (Intérieur) lors d'un comité dédié à la lutte contre la délinquance et la radicalisation à Strasbourg le 11 avril 2019. FREDERICK FLORIN / AFP

Le Rassemblement National vient de publier son <u>« livre blanc »</u>. Les 95 mesures destinées à lutter contre l'« insécurité », élément phare de son programme pour 2022, s'inscrivent sans surprise dans sa rhétorique politique, partagée également avec la droite <u>depuis les années 1970</u>.

Dans les campagnes pour les élections municipales de mars 2020, de très nombreux candidats agitent ainsi la menace d'une insécurité grandissante pour mieux se poser en remparts, à coups d'augmentations d'une part des effectifs et de l'armement des <u>polices municipales</u>, d'autre part des <u>caméras de vidéosurveillance</u>.

Ces discours fonctionnent en partie grâce à l'ignorance de la réalité des phénomènes de délinquance et de leurs évolutions. Et ce, malgré les efforts des chercheurs pour rendre abordables les données statistiques dans ce domaine.

Questions de méthode statistique

La délinquance est définie par le droit, c'est l'ensemble des comportements prohibés par la loi. Mais la loi pénale n'est pas stable, elle ne cesse d'être modifiée par le législateur. Depuis les années 1990, ces changements ont été particulièrement nombreux, au point qu'on a pu parler d'une véritable <u>« frénésie sécuritaire »</u> de la part de plusieurs gouvernements. Ceci a deux conséquences majeures.

La première est que, lorsque des comportements sociaux anciens sont soudainement ou progressivement criminalisés, la délinquance ne peut par définition qu'augmenter. La seconde est que la mesure de ces délinquances ne peut être réalisée uniquement par le biais des statistiques produites par la police et la justice.

Ces dernières enregistrent leurs procédures, elles ne font pas un recensement de la réalité délinquante. Enfin, l'application de la loi dépend des priorités et des moyens de l'action répressive de la police et de la justice. Ceci permet de comprendre certaines apories classiques du débat public telle celle qui conduit à s'alarmer de l'augmentation apparente des violences conjugales, des agressions sexuelles ou encore de certaines infractions commises par des mineurs (notamment en milieu scolaire).

En réalité, ces comportements ne sont pas nouveaux, mais nouvellement dénoncés et réprimés. De là la <u>prudence interprétative qui s'impose</u> devant les statistiques administratives et la nécessité de les croiser avec les résultats des enquêtes en population générale (en particulier les <u>enquêtes de victimation</u>) qui s'efforcent de saisir l'expérience des habitants indépendamment de l'action institutionnelle.

Ces enquêtes ne touchent toutefois pas les populations les plus marginalisées (aucun SDF, par exemple, n'est interrogé dans ce type d'enquêtes). De plus, elles n'interrogent qu'un nombre limité de comportements délinquants, passant à côté des délinquances « en cols blancs » (corruption, fraude et évasion fiscale, etc.). En revanche, elles mettent en évidence le poids des « incivilités » dans la vie quotidienne, qui ne sont pas ou peu traitées.

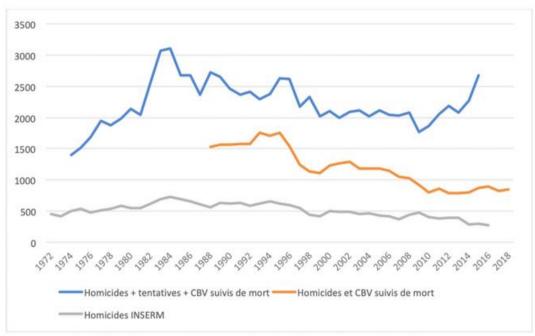
C'est donc l'ensemble de ces modes d'enquêtes dont il faut connaître les mécanismes de production et qu'il faut comparer si l'on prétend approcher la réalité.

Les homicides

<u>L'homicide</u> reste, de tous les comportements criminels, celui qui est le mieux mesuré dans la durée. Deux sources coexistent depuis le début des années 1970, la statistique policière et la statistique sanitaire, dont les modes de production comme les niveaux d'enregistrement sont très différents, mais dont les évolutions convergent.

Pour lire le graphique 1, précisons que la <u>statistique policière</u> ne distingue les homicides réalisés des simples tentatives que depuis 1988. Par ailleurs, elle distingue des « coups et blessures volontaires suivis de mort » qui procèdent des mêmes types de violence mais ne

sont pas qualifiés d'homicide au stade policier faute de preuves relatives à l'intentionnalité. Le résultat étant le même, il est de coutume de les comptabiliser ensemble.



Source : ministère de l'Intérieur, InterStat : Inserm-CepiDc : Champ : France métropolitaine

Figure 1 : évolution du nombre des homicides dans la statistique de police et la statistique médicale de 1972 à 2018. L.Mucchielli, Author provided

Le graphique 1 indique l'évolution générale des homicides au cours des 50 dernières années. On y lit trois temps : une hausse du début des années 1970 au milieu des années 1980, suivi d'évolutions plus erratiques à un haut niveau pendant une dizaine d'années, et enfin d'une baisse du milieu des années 1990 au début des années 2010. Depuis, la baisse semble enrayée et le retour des attentats augmente le nombre de victimes comptabilisées par la statistique de police (en victimes d'homicides pour les décès et de tentatives d'homicides pour les blessés).

Cette chronologie suggère que les principales variations temporelles de l'homicide sont liées aux violences idéologico-politiques. Ces dernières étaient fortes dans les années 1970, marquées à la fois par la montée de l'extrême droite dans le contexte post-Guerre d'Algérie (d'où un nombre élevé d'homicides à caractère raciste, des « arabicides ») et par celle de l'extrême gauche dans le contexte post-Mai 68 (avec l'épisode terroriste d'Action Directe au tournant des années 1970 et 1980).

Ces violences politiques déclinent ensuite fortement jusqu'aux années 2010 marquées par le retour des attentats liées à l'idéologie islamiste. Une deuxième interprétation générale est à rechercher dans une autre source de ces grandes violences que sont les évolutions du banditisme. La chute des homicides pour vols (en particulier ceux générés par les braquages de banques ou de fourgons blindés) dans la statistique de police explique en partie la forte baisse globale des homicides à partir de 1994.

A côté de ces évolutions politiques comme de celles du « Milieu » criminel, subsistent – avec une tendance globale à la baisse – les homicides liés aux conflits interpersonnels privés, au premier rang desquels ceux qui surviennent dans les relations conjugales et plus largement intrafamiliales.

En 2018, ces homicides qu'on peut dire « de proximité » ont principalement comme auteurs (84 %) mais aussi pour victimes (62 %) des hommes. A contrario, les femmes sont donc beaucoup plus souvent victimes qu'auteurs. En termes de classes d'âge, plus des deux tiers des auteurs sont âgés de 18 à 45 ans ; les personnes âgées de 60 ans et + sont aussi nombreuses que celles âgées de moins de 18 ans.

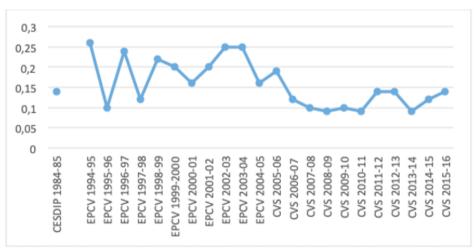
Les agressions physiques graves

Il n'est pas possible de mesurer l'évolution des autres agressions physiques à l'aide des statistiques de police (ou de justice) dans la mesure où la définition juridique du délit de « Coups et blessures volontaires non mortels » n'a cessé d'évoluer depuis les années 1980.

Il faut donc se tourner vers les <u>enquêtes de victimation</u>, enquêtes statistiques auprès d'un échantillon de la population dont les questions portent sur les crimes et délits dont ont été victimes les personnes interrogés.

Cela permet de se limiter à la seule définition stable dans le temps qui concerne les violences physiques graves, caractérisées par le fait qu'elles ont entraîné une interruption de travail supérieure à 8 jours.

L'enquête pionnière du <u>CESDIP</u> donne un premier point de repère en 1984. Ensuite, l'« enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCV) menée par l'Insee fournit une première série de 1994 à 2004. Enfin, l'enquête <u>« Cadre de vie et sécurité (CVS) »</u> menée par l'Insee pour l'<u>Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)</u> fournit une seconde série de 2005 à 2017.



Sources: CESDIP, INSEE. Champ: France métropolitaine

Graphique 2 : évolution de la proportion de personnes agressées dans la population de 1984 à 2016, Sources : CESDIP, Insee. Champ : France métropolitaine. L.Mucchielli, Author provided

Le résultat de cette sérialisation (graphique 2) indique une stabilité globale sur la trentaine d'années concernées. En 2016, la prévalence des agressions est strictement identique à celle mesurée par la première enquête de 1984.

Les enquêtes de victimation permettent également de mieux connaître les auteurs et les victimes des violences physiques (quelle qu'en soit à présent la gravité). Dans l'<u>enquête CVS 2018</u>, il apparaît ainsi que, en 2018 1,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans interrogées dans l'enquête déclarent avoir subi une violence physique en dehors de leur ménage, dont 54 % d'hommes. Les jeunes (moins de 30 ans) sont particulièrement victimes de ces violences, de même que les chômeurs et les personnes au niveau de vie modeste.

Au sein de leur ménage, ce sont cette fois 0,8 % des personnes interrogées qui déclarent une violence subie, dont 66 % de femmes. Les auteurs sont les conjoints dans 56 % des cas.

Les agressions sexuelles

Les agressions sexuelles sont encore plus difficiles à mesurer et comparer dans le temps. L'écart entre les données institutionnelles et la réalité est trop grand pour qu'on s'intéresse aux statistiques de police et de gendarmerie. A nouveau, on doit se tourner vers les enquêtes en population générale.

L'enquête de victimation menée tous les deux ans <u>dans la région Ile-de-France</u> depuis 2001 indique une stabilité globale (autour de 0,8 % de la population interrogée déclare avoir été victime d'au moins une agression sexuelle au cours des trois années précédant l'enquête), avec toutefois une augmentation inédite en 2017.

L'explication réside le contexte socio-politique qui détermine la tolérance plus ou moins forte dont pâtissent ces victimations. La survenue de l'<u>affaire Weinstein</u> puis le mouvement #MeToo et #BalanceTonPorc ont ainsi élevé significativement les taux de plainte depuis 2017. La question de l'<u>accueil des victimes</u> dans les services joue également un rôle dans la propension à porter plainte ou non.

En moyenne, sur les années 2011-2018, 0,5 % des personnes âgées de 18 à 75 ans, interrogées dans l'enquête CVS, déclarent avoir subi une agression sexuelle, s'agissant une fois sur deux d'un viol ou d'une tentative de viol. 80 % de ces victimes sont des femmes, qui connaissent le plus souvent les auteurs mais n'ont généralement pas porté plainte. Près d'un viol (ou d'une tentative) sur deux est de nature conjugale.

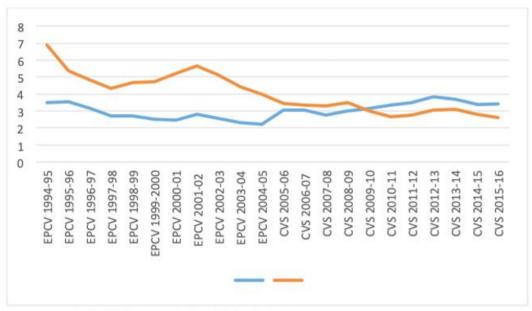
S'agissant des agressions sexuelles hors ménage, les victimes sont plus souvent jeunes (moins de 30 ans) et à revenus modestes. Les étudiant es et les personnes au chômage sont surreprésentées.

Les vols et cambriolages

Si les violences physiques et sexuelles sont rares, il n'en va pas de même pour les atteintes aux biens. Dans les statistiques de police et de gendarmerie, l'<u>ensemble des vols et cambriolages</u> a connu une forte augmentation dans les années 1955 à 1985, puis s'est stabilisé jusqu'au début des années 2000, avant de décroître régulièrement.

Dans le détail, cette baisse globale est surtout liée aux différentes formes de vols sur les personnes et les véhicules, tandis que les cambriolages connaissent des évolutions en dents de scie, avec des périodes de baisse suivies de périodes de hausse comme dans les années qui ont suivies la crise économique de 2007-2008 (graphique 3).

De leur côté, sur la période 1994-2017, les enquêtes de victimation indiquent une baisse tendancielle des vols personnels depuis le milieu des années 1990, une stabilité globale des vols avec violence et une stabilité globale des cambriolages de résidence principale (avec, dans le détail, une baisse importante suivie d'une remontée également après 2008).



Source: INSEE, EPCV puis CVS, calculs CESDIP

Champ: France métropolitaine

Graphique 3 : évolution de la prévalence des vols personnels et des cambriolages dans la population selon les enquêtes de victimation (1994-2016). France métropolitaine. Insee, EPCV puis CVS, calculs CESDIP. L.Mucchielli, Author provided

Les usages et les trafics de drogues

La question des drogues est elle aussi l'objet de représentations apeurées et de discours d'autorité qui se complaisent généralement dans une posture dénonciatoire, méconnaissant les résultats des recherches. Quatre séries de constats objectifs devraient pourtant orienter le débat.

La première est la diversité des drogues et de leurs usages. S'il existe près de 200 000 personnes souffrant d'une addiction à des drogues dites « dures » et <u>bénéficiant le plus souvent d'un traitement de substitution aux opiacés (TSO)</u>, la population des fumeurs occasionnels ou réguliers de cannabis se chiffre elle en millions. Depuis le début de ce siècle, les usages de cocaïne ont également beaucoup augmenté.

La seconde série de constats est l'augmentation régulière des consommations et des trafics malgré la prohibition officielle. Cette augmentation est mesurée par l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT). Entre 1992 et 2017, le pourcentage d'adultes (18-64 ans) ayant déjà expérimenté le cannabis <u>est passé de 13 à 45 %</u>, indiquant une banalisation du produit. Le nombre d'adultes qui souffrent d'une véritable addiction (consommation quotidienne) demeure très limité (moins de 5 % de la population) même s'il a doublé sur la même période. Chez les mineurs, ces consommations sont plus importantes en volume (environ 40 % d'expérimentateurs et 7 à 8 % de consommateurs réguliers à l'âge de 17 ans) mais <u>orientées plutôt à la baisse sur les 20 dernières années</u>. Cette consommation n'est donc

pas une simple caractéristique de l'adolescence. De nos jours, près de 1 millions de personnes sont des consommateurs quotidiens en France et au moins 5 millions l'expérimentent dans l'année. La majorité des Français se déclare par ailleurs désormais <u>favorable à une vente libre</u> du cannabis comme le tabac et l'alcool.

La troisième série de constats porte sur les trafics et systèmes de revente. Il n'existe évidemment aucun moyen de chiffrer leur prégnance et de mesurer leur évolution au moyen d'une enquête fiable et régulière. Mais il est clair qu'ils n'épargnent aucune ville grande ou moyenne. Il est également bien établi que ces trafics constituent une <u>économie parallèle de substitution</u> dans les quartiers où sont confinées les populations les plus pauvres et où se concentrent l'échec scolaire et le chômage des jeunes. Et qu'ils y génèrent de <u>nombreuses</u> violences entre réseaux de trafiquants.

C'est là l'aspect le plus visible des trafics (celui que chacun peut constater), qui laisse toutefois dans l'ombre d'une part la partie supérieure des trafics. Ainsi les grands délinquants qui maîtrisent l'organisation internationale des trafics ne ressemblent guère aux petits « revendeurs de cités ». D'autre part les innombrables systèmes de revente fonctionnant tant dans l'interconnaissance que sur Internet, les protagonistes appartenant souvent aux classes moyennes voire supérieures (ainsi que le montrent par exemple aussi les <u>recherches sur les trafics de cigarettes</u>).

Enfin, la quatrième série de constat est relative à la répression des usages et des trafics de drogues. Cette répression n'a cessé d'augmenter depuis les années 1970 avec désormais <u>près</u> de 200 000 poursuites policières et 160 condamnations judiciaires chaque année pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (sans compter les infractions routières). Mais cette répression 1) se concentre sur les simples usages, 2) est socialement discriminatoire (elle se concentre sur les jeunes hommes des quartiers populaires), 3) n'a d'impact majeur ni sur les consommations ni sur les trafics (qui <u>se reconstituent très rapidement après avoir été démantelés</u>).

Dans la vie quotidienne, prépondérance des incivilités

Les crimes et délits ne constituent pas un risque quotidien pour la population, ni le type de risque auquel cette dernière est la plus exposée.

Les accidents de la route, du travail, du sport et de la vie domestique <u>sont en réalité beaucoup plus fréquents</u>. Tandis que l'on compte entre 800 et 850 homicides par an dans les années 2010 en France, les <u>traumatismes non intentionnels entraînent chaque année environ 40 000 décès</u>, dont 21 000 décès suite à un accident de la vie courante et plusieurs millions de recours aux urgences.

En outre, les enquêtes de victimation mettent à jour des faits qui relèvent juridiquement des contraventions (dégradations légères, violences verbales) et n'apparaissent donc pas dans les statistiques policières de crimes et délits. Le tableau 1 présente par exemple la hiérarchie des victimations déclarées par les habitants de la ville de Marseille dans une enquête réalisée en 2014.

	Victimes	Plaintes
Acte de vandalisme sur véhicule du ménage	20,1%	22,7%
Injures ou menaces verbales	18,3%	4,5%
Vol (ou tentative) de deux-roues motorisé du ménage	11,7%*	63%*
Vol (ou tentative) d'objet dans/sur la voiture du ménage	11,7%	34,1%
Discrimination	8,2%	10%
Cambriolage (ou tentative) de la résidence principale	8,1%	64,7%
Vol (ou tentative) de vol SANS violence d'objet(s) personnel(s)	7,6%	38,5%
Escroquerie (ou tentative)	6,9%	39,5%
Vol (ou tentative) de vol d'une voiture du ménage	6,8%	57,3%
Violence physique (ou tentative)	5,5%	20,8%
Violence verbale ou physique institutionnelle	4,4%	12,6%
Vol (ou tentative) AVEC violence d'objet(s) personnel(s)	3,3%	46,3%
Agression sexuelle (ou tentative)	0,6%	78,9%
Victimes au moins 1 fois	54,2%	36,4%

Tableau 1 : la prévalence des victimations et les taux de plaintes à Marseille en 2014, Source : ORDCS, enquête de victimations Marseille, 2014. Lee taux est calculé à partir des enquêtés en possession d'un deux-roues motorisé. L.Mucchielli, Author provided

Un peu plus de la moitié des personnes interrogés déclarent avoir été victimes d'au moins une victimation parmi les treize proposées.

Mais il s'agit avant tout de ce que l'on appelle parfois les « incivilités », les moins graves des infractions listées dans l'enquête. Ce sont d'abord des actes de vandalisme sur les véhicules, ensuite des injures ou menaces, survenues dans la ville, le plus souvent en journée, dans les différentes situations de la vie quotidienne (au volant, dans le voisinage, au travail, dans la rue).

Un deuxième sous-ensemble est constitué par les vols et les cambriolages, ainsi que les escroqueries et abus de confiance (utilisations et débits frauduleux de carte bancaire, escroqueries par Internet).

Victimation interrogée de façon inédite dans cette enquête locale, les discriminations concernent environ 8 % de la population enquêtée (principalement en raison de la couleur de peau et de l'origine).

Viennent enfin des victimations nettement plus rares : en ordre décroissant d'importance, les vols de voiture, les violences physiques, les violences institutionnelles (principalement des violences policières, de type propos humiliants et injures), les vols avec violences et enfin les agressions sexuelles.

Une surenchère sécuritaire

Au terme de ce panorama, il apparaît clairement que la prétendue hausse continue de l'insécurité relève davantage du fantasme que de la réalité. C'est la dénonciation des problèmes qui croît sans cesse, et non leur fréquence.

Il apparaît également que les problèmes les plus graves sont aussi les plus rares.

La vie quotidienne est en réalité faite d'agressivité verbale, de petits harcèlements, de petites dégradations, de petits vols, et non de meurtres, de viols ou de vols avec violence. Face à ces infractions du quotidien, souvent répétitives, de nombreux citoyens demeurent mécontents car ils ne trouvent généralement pas ou peu de réponse de la part des services publics de sécurité et de justice.

De fait, le surarmement technique et juridique auquel procèdent les élus nationaux et locaux apparaît décalé par rapport à ce quotidien. Il revient un peu à vouloir « écraser une mouche avec un marteau-pilon » selon l'expression populaire.

La police de proximité serait une solution, mais elle se heurte en France à un <u>blocage de type</u> <u>idéologique qui a d'abord affecté les forces de l'Etat</u> (police et gendarmerie nationales) et qui affecte désormais aussi les polices municipales dont l'augmentation continue des effectifs va de pair avec une <u>volonté d'imiter les forces nationales</u> et donc de délaisser à leur tour le traitement des petits problèmes du quotidien. C'est pourtant là que devrait se situer le débat le plus opportun à l'échelle municipale.